

**ARRÊTÉ N° 2023-1017 PORTANT COMPOSITION DE JURY DE DIPLOME
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024**

La Présidente de Sorbonne Université

- VU** le code de l'éducation, notamment les articles L.613-1 et L.712-2,
- VU** le décret n°2017- 596 du 21 avril 2017 portant création de Sorbonne Université
- VU** l'arrêté du 25 avril 2002, relatif au diplôme national de master
- VU** l'arrêté ministériel du 26 juillet 2019 accréditant Sorbonne Université en vue de la délivrance des diplômes nationaux,
- VU** les modalités de contrôle des connaissances en vigueur, notamment les règles de compensation et de progression dans les parcours de licence et de master, et le rôle des jurys de diplômes,
- VU** la proposition du Directeur de l'UFR d'Etudes ibériques et latino-américaine concernant la constitution du jury de diplôme pour l'année universitaire en cours,

Arrête:

Article 1

Le jury de **master recherche** mention « **Langues, littérature et civilisations étrangères et régionales** » (LLCER), spécialité « **Etudes romanes** », parcours types « **Espagnol** » et « **Portugais** » pour l'année universitaire 2023-2024 est ainsi constitué :

PRESIDENTE :

- Madame Corinne MENCE-CASTER, Professeure des universités

MEMBRES :

- Madame Laurence BREYSSE CHANET, Professeure des universités
- Madame Amaia CABRANES, Maîtresse de conférences
- Madame Monique GUELL, Professeure des universités
- Madame Françoise MARTINEZ, Professeure des universités
- Monsieur Michel RIAUDEL, Professeur des universités
- Madame Maria ZERRARI, Professeure des universités

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance de la communauté universitaire sur le site internet de l'établissement, ainsi que par voie d'affichage.

Article 3

La Doyenne et la Directrice Générale de la Faculté des Lettres sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **28 NOV. 2023**

Par délégation de la
Présidente de Sorbonne Université



Béatrice PEREZ
Doyenne de la Faculté des Lettres